

ERF Calais - 1979

• **Décision 21, p. 55-56 – Justice**

Fondés sur la Parole de Dieu, nous savons qu'il n'est pas de plus haute exigence que celle de la justice, due non seulement aux victimes et à leurs familles, mais aussi aux amateurs (*sic – plutôt : auteurs ?*) de crimes et délits, que, voué à contenir le mal, notre système judiciaire l'aggrave souvent encore, que nous sommes incapables de ne pas faire acception de personnes, de sorte que les pratiques judiciaires constituent un exact reflet de notre société.

Nous savons ainsi que, devant l'exigence de Dieu, nous sommes tous coupables, à commencer par les membres de ce Synode, mais nous ne nous sentons pas moins tenus d'adresser un appel aux fidèles de nos communautés comme à tous ceux qui ont faim et soif de justice,

pour qu'ils rappellent sans faiblir à la justice française les principes qu'elle s'est elle-même donnés, en particulier ceux-ci :

tout prévenu est considéré comme innocent tant qu'il n'a pas été condamné,

la preuve de la culpabilité incombe à l'accusation,

l'indépendance du magistrat constitue un droit imprescriptible

pour qu'ils résistent à la peur et aux réflexes qu'inspirent les sentiments d'insécurité ; pour qu'ils refusent tout concours aux groupes d'auto-défense,

pour qu'ils s'opposent aux tentations actuelles d'abandonner les lentes conquêtes de la réforme pénale (temps probatoire, permission de sortir, régime de semi-liberté, etc) : l'ensemble des détenus ne doit pas être la victime d'échecs rarissimes en proportion, mais toujours montés en épingle,

pour qu'ils contrecarrent tout ce qui aboutirait au rétablissement du bagne, sous quelque forme que ce soit : qu'ils se souviennent du combat mené pendant des décennies par la courageuse Armée du Salut pour obtenir la fermeture de celui de Cayenne,

pour que, réprouvant la peine de mort, ils s'opposent à toute tentative pour lui substituer des condamnations à une peine de détention irréductible,

pour qu'ils veillent à ne pas laisser dans l'isolement les lieux où s'exerce la justice, dans l'oubli ou l'ignorance, les endroits où sont subies les peines,

pour qu'ils obtiennent le respect dû aux familles des détenus astreintes à d'interminables et pénibles attentes pour les quelques instants de visite tolérés.

Nous appelons en conséquence les jeunes chrétiens à envisager le service de la justice comme un service prioritaire, qu'il s'agisse des carrières de l'Administration pénitentiaire ou des diverses charges judiciaires, et nous demandons aux citoyens d'obtenir dès l'an prochain le passage du budget du Ministère de la Justice de 1 à 1 ½% du budget national.